
Comité Local
D'Information et de Suivi

RÉUNION
du 26 avril 2016





SOMMAIRE

Liste des présents et représentés Pages 5 & 6

Assemblée générale ordinaire

**Présentation du rapport moral par M. Denis STOLF,
Président du Clis Pages 7 à 9**

**Présentation du rapport financier par
M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du Clis Pages 9 à 14**

**Présentation du rapport du Commissaire aux
Comptes par M. Christophe PETITJEAN,
FIDUREX Pages 14 & 15**

**Présentation du programme d'activités 2016,
par M. Benoît JAQUET, secrétaire général Pages 18 à 24**

**Présentation du budget prévisionnel 2016, par
M. Bertrand OLLIVIER Pages 25 & 26**

Questions diverses Page 26

Assemblée générale extraordinaire
--

**Adoption des modifications des statuts et
Du règlement intérieur Pages 27 à 29**

Membres du Clis présents ou représentés : Assemblée générale du 26 avril 2016

Membres de droit

M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet de la Meuse, représenté par M. Jean-Marie GERVAISE, chargé de mission
Mme Françoise SOULIMAN, Préfet de la Haute-Marne, excusée
M. Claude d'HARCOURT, Directeur de l'ARS Lorraine, représenté par Mme Céline PRINS

Parlementaires

M. Jackie PIERRE, Sénateur des Vosges, représenté
M. Michel RAISON, Sénateur de la Haute-Saône, représenté

Conseillers Départementaux de la Meuse

Mme Dominique AARNINCK-GEMINEL
M. Gérard ABBAS
Mme Danielle COMBE
Mme Isabelle JOCHYMSKI, représentée

Conseillers départementaux de la Haute-Marne

M. Jean-Michel FEUILLET, Vice-président du Clis
M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du Clis
Mme Elisabeth ROBERT DEHAULT, représentée
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Maires ou conseillers municipaux de Meuse

M. Jean-Claude ANDRÉ, Maire de Demange aux Eaux
M. Gérard ANTOINE, Maire de Bure, représenté par M. Dany EDOT
M. Laurent AUBRY, Maire de Saint Joire et Mme Sylvie LACUISSE, suppléante
Mme Elisabeth JEANSON, Maire de Baudignécourt, représentée par M. Maurice LABAT
M. Christian LECHAUDEL, Maire de Dammarie sur Saulx
M. Gilles LEVÈQUE, Conseiller municipal de Menil sur Saulx
M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville
M. Louis LODÉ, Conseiller municipal d'Horville en Ornois
Mme Fabienne MARCHAL, Conseillère municipale de Morley
Mme Huguette MARÉCHAL, Conseillère municipale de Dainville Berthéléville
M. Stéphane MARTIN, Maire de Gondrecourt le Château et M. Didier POIROT, suppléant
M. Jean-Claude RYLKO, Maire de Ligny en Barrois, représenté par M. Jean-Michel GUYOT
M. Denis STOLF, Maire de Tréveray, Président du Clis

Maires ou conseillers municipaux de Haute-Marne

M. Bernard ADAM, Maire de Poissons, et M. Jean-Pierre MALASPINA, suppléant
M. Albert BARDY, Conseiller municipal d'Osne le Val
Mme Henriette FOURNIER, Conseillère municipale de Montreuil sur Thonnance, représentée par M. Francis FOURNIER
M. Henri FRANÇOIS, Conseiller municipal de Saudron
M. Jean-Pierre GÉRARD, Conseiller municipal de Pansey
Mme Martine ROBERT, Conseillère municipale d'Echenay, représentée par M. Jean-Pierre BOURGEOIS
M. Pierre SUCK, Conseiller municipal d'Harméville/Lezéville

Représentants des associations

M. François AUBERT, Sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne, représenté
M. Jean-Marc FLEURY, EODRA
M. Dominique LAURENT, EODRA
M. Jacques LERAY, CEDRA 52
M. Michel THOMAS, Fédération des chasseurs de la Meuse, représenté

Représentants des organisations professionnelles

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

Représentants des syndicats agricoles

M. Jean-François VARNIER, FDSEA de la Meuse

Représentants des syndicats salariés

M. Jean-Paul FEVRE, CFDT 52
M. Jean COUDRY, CFE CGC et M. Michel PELTIER, suppléant
M. Gérard SÉKÉLY, CGT 55
M. Jean-Marie MALINGREAU, UD CFTC
M. Charles VARIN, FO

Représentant les professions médicales

M. Francis LORCIN, Ordre des Médecins de la Meuse

Représentants les personnalités qualifiées

M. Marc DESCHAMPS, géologue
M. Robert FERNBACH

Voix consultatives

M. Jean-Paul BAILLET, Directeur du laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne, représenté par Mme Martine HURAUT
M. Jean-Michel FERAT, ASN Autorité de Sûreté Nucléaire

M. Denis STOLF, Président du Clis

Merci, nous avons eu le petit quart d'heure meusien pour attendre et avoir le quorum, c'est une bonne chose nous l'avons ce soir.

Nous avons une assemblée générale ordinaire qui va se dérouler dès maintenant, puis après nous ferons une interruption avant une assemblée générale extraordinaire puisque nous avons une modification des statuts et du règlement intérieur.

Nous démarrons cette assemblée générale dès maintenant par le rapport moral. L'année 2015 a été l'occasion d'un renouvellement et d'une féminisation des membres du CLIS suite aux élections départementales.

Ces renouvellements ont entraîné un changement de président, Jean-Louis CANOVA ayant préféré passer le témoin. Les présidents des conseils départementaux de la Meuse et de la Haute Marne m'ont ainsi désigné par arrêté conjoint du 31 août 2015. La vice-présidence vacante suite à cette désignation est revenue à M. Jean-Michel FEUILLET, représentant le conseil départemental de la Haute Marne. Quant à M. Bertrand OLLIVIER, il a été confirmé au poste de trésorier.

L'année écoulée a également été marquée par deux absences de marque, l'absence de Demande d'Autorisation de Création, la DAC, pour le stockage et l'absence de loi sur les conditions de la réversibilité malgré les tentatives de certains parlementaires pour faire passer un amendement qui en aurait tenu lieu, d'une part dans la loi sur la transition énergétique et d'autre part dans la loi sur la croissance et l'activité. Ce qui signifie que cette année 2016 sera sûrement très chargée si le Parlement doit débattre de la réversibilité.

En ce qui concerne les activités statutaires, il y a eu trois assemblées générales à Tréveray le 5 février pour la présentation du rapport n° 8 de la CNE, à Joinville le 1^{er} juin pour l'adoption du rapport moral et du rapport de gestion et à Joinville à nouveau le 29 octobre pour la présentation du rapport n° 9 de la CNE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour sa part à cinq reprises à Bure, le 26 janvier, le 3 mars, le 6 juillet, le 21 septembre et le 23 novembre. Il a préparé et mis en œuvre le programme d'activités comprenant notamment :

- les visites par les membres du CLIS du laboratoire souterrain les 28 mai, 3 et 16 juin, le 25 juillet et le 1^{er} août et des installations ANDRA de Saint-Dizier sur les scellements les 23 mai et 25 septembre ;
- la parution de la lettre du CLIS, un numéro en mars sur la géothermie ;
- la diffusion du DVD « Escalé à Bure », 4 000 exemplaires distribués à ce jour ;
- l'accueil à Bure des délégations japonaises en janvier et février, et belge au mois de décembre ;

Les Commissions ont poursuivi leurs activités :

- La Commission « Communication » s'est réunie deux fois, les 19 janvier et 7 avril, pour préparer le numéro 16 de la lettre du CLIS et travailler sur la notoriété du CLIS.

- La Commission « Réversibilité » s'est réunie deux fois, le 19 mars et le 25 juin.
- La Commission « Localisation » s'est réunie une fois, le 5 mars.
- La Commission « Environnement Santé » s'est réunie deux fois, le 2 juillet avec l'ARS et le 17 septembre pour préparer un colloque « Santé et sites industriels sensibles » pour l'organisation duquel une subvention de 10 000 euros a été obtenue auprès de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, sachant que cette Commission s'est réunie déjà 4 ou 5 fois depuis le mois de janvier pour effectivement préparer le colloque qui, je vous le rappelle, a lieu le 14 juin à Vassincourt.
- La Commission « Risques », nouvellement créée, s'est réunie deux fois, le 23 octobre et le 1^{er} décembre.

Le Comité de Liaison s'est réuni quatre fois, janvier, juin, septembre et novembre, afin de préparer les travaux du Conseil d'Administration et des Commissions.

Le personnel a maintenu la maintenance à Bure avec la mise à disposition du fonds documentaire et la mise à jour du site internet qui connaît une fréquentation de plus en plus importante, près de 200 visites par jour.

Par ailleurs, le CLIS a participé en 2015 aux travaux de différents organismes : collège interentreprises de sécurité, santé et des conditions de travail du laboratoire ; Association Nationale des CLI (journée éthique le 23 septembre, conférence des CLI le 4 novembre et séminaire « Environnement et santé les 26 et 27 novembre).

Un partenariat CLIS/ANCCLI/IRSN sur le thème « dialogue HAVL » s'est poursuivi et a donné lieu à plusieurs journées de travail à Paris, avec notamment un séminaire en avril sur les risques d'un stockage en cours d'exploitation, le CLIS étant également représenté au séminaire organisé par Confrontations Europe à Paris le 15 octobre et à des ateliers à Bruxelles en septembre et en novembre (participation du public et situation en Allemagne).

Le CLIS a par ailleurs tenu un stand lors de la journée portes ouvertes de l'ANDRA à Bure le 27 septembre et rencontré sept délégations venues visiter le site.

Comme indiqué au début, l'année 2016 sera une étape importante pour le projet puisque l'ANDRA doit remettre quatre dossiers qui portent sur la sûreté, la récupérabilité, l'exploitation et les données d'entrée pour le territoire.

Il faudra également travailler sur la réversibilité puisqu'une proposition de loi sur les conditions de la réversibilité d'un stockage devrait être inscrite à l'ordre du jour des travaux parlementaires. On a eu d'ailleurs avec cette Commission « Réversibilité » une réunion très constructive la semaine dernière avec des membres éminents de l'IRSN.

Ces échéances, de même que la réflexion sur la mise en place d'un état de référence sanitaire qui se traduira dans un premier temps par le colloque organisé conjointement par le CLIS et la Conférence de Territoire de Santé de la Meuse en juin, pourraient amener le CLIS à faire appel à des experts extérieurs.

Malheureusement, début 2016, on connaît bien l'accident mortel qui a eu lieu dans le laboratoire, l'enquête bien sûr est en cours et le CLIS suit ce dossier avec

assiduité. Nous ne pourrions pas vous en dire plus ce soir compte tenu de cette enquête.

Suite à cet inventaire de ce qui a été fait en 2015, je vais passer directement la parole à notre trésorier pour la présentation du compte administratif.

M. Bertrand OLLIVIER, trésorier du CLIS

Merci. Nous allons essayer de faire le plus rapide possible, mais n'hésitez pas à poser des questions à n'importe quel moment. Ce que je vais vous demander pour suivre un petit peu les chiffres, ce qui est toujours un peu rébarbatif, c'est de prendre le détail du compte de résultat que vous avez dans votre dossier.

L'année 2015 a été une année de reprise des activités notamment en direction des nouveaux membres, déplacements, visites et formations, sans que cela ait un impact notable compte tenu des économies relatives sur certains postes de charges.

Au niveau du compte de résultat, on va parler d'abord des produits de fonctionnement. Pour situer l'activité de notre association au cours de l'exercice écoulé, il convient de souligner que le niveau des produits de fonctionnement ressort à 299 800 euros contre 292 950 euros en 2014, soit une hausse de 2,34 %. Nous verrons que cela est un petit peu trompeur parce que vous avez certes les subventions de l'Etat de 144 900 € et ensuite à parts égales les subventions d'EDF, CEA et AREVA, mais là vous avez une subvention exceptionnelle de l'ARS suite à une convention qui a été signée dans le cadre d'une action qui sera engagée sur 2016, il s'agit du colloque « Santé et site industriels sensibles » qui fait une recette de 10 000 €. Donc s'il n'y avait pas cette recette, les subventions seraient en légère baisse.

Nous allons passer aux charges de fonctionnement qui représentent 304 283 € contre 301 508 € lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 2 775 €, un peu moins de 1 %. Parmi ces charges, il convient de distinguer les consommations et services extérieurs, les impôts et taxes, les frais de personnel et les amortissements. Vous avez tout le récapitulatif au niveau des charges.

- Consommations et services extérieurs : l'ensemble de ces charges représente 137 037 € contre 135 637 € en 2014, soit une hausse de 1 %.

A l'examen des principaux postes de charges et des variations les plus significatives enregistrées sur cet exercice, il y a entretien et maintenance avec une baisse, 3 132 € contre 5 035 €. Cette variation correspond à l'économie réalisée sur les contrats de nettoyage des locaux de Bar le Duc et de Bure pour lesquels des prestations ont été revues à la baisse.

Ensuite, nous avons une autre grosse baisse, il s'agit des annonces, insertions et publications, 18 581 € au lieu de 22 607 €, soit une baisse de 4 026 €. La réponse est qu'il n'y a pas eu de publication dans la presse, ni de brochure et dépliant en 2015. Dans le même temps, nous avons édité comme en 2014 une seule lettre du CLIS.

Voyages et déplacements : 11 780 €. Il a été organisé un voyage d'étude sur cet exercice à Cadarache. Par ailleurs, les frais de déplacement sont remboursés aux

membres participant aux réunions sur la base des demandes formulées par ces derniers. Ces demandes doivent être appuyées des pièces justificatives correspondantes ; l'association prend en charge les déplacements liés à la participation aux réunions, CA, AG, Commissions, visites et séminaires, ainsi que ceux réalisés entre les deux établissements du CLIS, Bar le Duc et Bure.

Ensuite un autre point où par contre il y a une hausse, il s'agit des réceptions, hôtels et restaurants à hauteur de 13 469 € contre 7 884 € en 2014, soit une hausse de 5 585 €. C'est la venue de l'IEER lors d'un séminaire à Paris sur la question de la sûreté d'un stockage en cours d'exploitation et la participation également à trois séminaires à Bruxelles.

- Charges de personnel : elles s'élèvent à 147 861 € au 31 décembre 2015 contre 146 191 € en 2014, soit une hausse de 1 670 € correspondant au passage de Sandrine à 80 % au lieu de 50 % en année pleine.

Nous nous attachons à rechercher la meilleure adéquation possible quant à l'emploi du personnel par rapport à l'activité de l'association.

- Impôts et taxes : sous cette rubrique figurent les taxes liées à la masse salariale, taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage et participation à la formation continue. Le CLIS est dorénavant exonéré de la taxe sur les salaires en raison de l'abattement passé de 6 000 € à 20 000 € à compter de 2014. Le montant de la taxe d'apprentissage et la participation à la formation continue ont été respectivement de 702 € et 718 €.
- Les amortissements : comme chaque année, c'est l'amortissement du matériel informatique et vidéo, du mobilier de l'association qui représente 728 € auxquels s'ajoutent les amortissements liés à l'exploitation du film documentaire dans le courant de l'année 2015 à hauteur de 17 244 €.

Le résultat financier : nous n'avons pas de placement, nous sommes une association, donc il n'y a aucun produit financier sur cet exercice.

Le résultat exceptionnel : un certain nombre d'éléments non récurrents ont été enregistrés sur cet exercice, entraînant ainsi un résultat exceptionnel de 410,44 €.

La créance : c'est une question récurrente chaque année, elle est afférente à la demande formulée par l'association au Ministère de l'Économie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et correspond aux dépenses effectivement engagées en 2007, et la provision constatée à hauteur de 100 % de son montant estimé à 219 000 € est toujours présente dans les comptes au 31 décembre 2015. Aucun élément nouveau n'est à signaler par rapport à cette créance. Cette provision a été enregistrée afin de satisfaire au principe de prudence affiché par le plan comptable tenu de son antériorité. Elle ne saurait s'assimiler à un abandon des demandes ayant pour objet d'aboutir à son recouvrement.

Ainsi, après prise en compte du résultat exceptionnel et compte tenu des principaux éléments qui viennent de vous être exposés, le résultat de l'exercice se traduit par une insuffisance d'exploitation de - 14 073 € compte tenu de la subvention de la CRSA comptabilisée en 2015 pour une activité qui sera réalisée en 2016.

La capacité d'autofinancement ressort quant à elle légèrement positive pour 3 901 € au 31 décembre 2015 contre + 9 647 € au 31 décembre 2014.

Voilà pour la présentation du détail de compte de résultat. Avant d'attaquer le bilan, peut-être avez-vous des remarques concernant les produits ou les charges ?

M. Jean-Paul LHERITIER, UPA Meuse

Tous les ans on reparle de la créance qui plombe le budget, donc faut-il faire un avoir aujourd'hui ? Y a-t-il des moyens de recouvrer cette dette ? Ou on arrête de payer des impôts, si c'est l'État qui nous doit cette somme-là. Combien y a t-il d'impôts à payer ?

M. Benoît JAQUET, secrétaire général du Clis

Concernant cette créance, depuis le temps qu'on en parle, on avait écrit au Ministère (qui ne s'appelle plus d'ailleurs de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie), et ce que nous avons demandé, ce n'était pas qu'ils nous versent comme cela 219 000 €, mais que le cas échéant lorsqu'une année nous avons un évènement particulier, type la réalisation du film documentaire, qu'ils nous donnent en plus de la dotation annuelle qui est votée par le Parlement une petite rallonge qui serait imputée sur ces fameux 219 000 €. La réponse que nous avons eue à l'époque du Ministère était qu'ils étaient d'accord sur le principe, mais que compte tenu du contexte, ce serait difficile, mais bon ils ne disaient pas non mais sans dire oui non plus. Et quand nous avons fait le film documentaire, nous avons donc demandé une rallonge par rapport à la dotation annuelle et nous n'avons rien obtenu. A priori la porte n'est pas fermée, mais je ne sais pas ce qu'il faut pour qu'ils nous donnent un peu plus que ce que nous avons d'habitude.

M. Bertrand OLLIVIER

Parce qu'il ne faudrait pas mettre en péril non plus ce qu'on reçoit chaque année. Sur les 299 800 €, si l'État décide de nous raboter notamment les 144 000 ou 145 000 €, il faut faire attention, parce que ce n'est pas gravé dans le marbre.

M. Jean-Paul LHERITIER

Il ne faut pas ramener tous les ans la même créance, ou vous faites un avoir et on la fait sauter cette créance. D'année en année on la ramène sur le tapis, ce qui plombe le bilan.

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes, Fidurex

En fait c'est une créance qui a été constatée il y a un certain nombre d'années, elle est dans le bilan parce qu'elle existe toujours et c'est le Conseil d'Administration qui a souhaité qu'elle figure toujours dans les comptes. Elle a quand même été provisionnée à hauteur de 100 %, donc c'est comme si elle valait 0 comptablement

parlant, mais le fait de la laisser inscrite dans les comptes, cela veut dire qu'on ne renonce pas à la percevoir. Alors je suis d'accord avec vous, percevoir une recette de l'État quand l'État ne veut pas payer, ce n'est pas toujours très simple et il faut trouver un très bon avocat pour pouvoir y arriver. Je ne peux pas vous en dire plus, mais c'est vrai que la seule manière de gommer cette créance, c'est une décision du Conseil d'Administration qui pour l'instant a toujours souhaité la maintenir au bilan.

M. Jean-Paul LHERITIER

N'y a-t-il pas un sous-préfet dédié aux travaux ?

M. Michel GUERITTE

Il y a des représentants de la Préfecture dans le CLIS et que font-ils, que disent-ils ? Ils ne représentent pas l'État, un peu ?

M. Bertrand OLLIVIER

Le sous-préfet coordonnateur peut-être ou son adjoint ?

M. Jean-Marie GERVAISE, chargé de mission – Mission d'accompagnement du projet Cigéo Meuse/Haute-Marne

Je ne suis pas sous-préfet, je représente effectivement Monsieur le Préfet et le sous-Préfet qui est en charge de la mission de coordination. On a bien connaissance de cette créance de 219 000 €. Il faut voir déjà dans l'exercice qui a été présenté, Monsieur OLLIVIER justement présentait le résultat, cela n'impacte pas le résultat, cela n'impacte que le bilan, on est bien d'accord. Cette dette, l'État l'a reconnue et Monsieur JAQUET a expliqué tout à l'heure les possibilités qu'il y avait de pouvoir recouvrer cette créance. L'accord ou les arrangements qui avaient été proposés à l'époque, c'est qu'effectivement l'État, lorsqu'il y aurait des actions de formation, ou des actions de communication, participe. J'apprends qu'effectivement vous aviez sollicité dans le cadre du film une participation de l'État qui n'a pas, pour une raison que j'ignore, été accordée, mais toujours est-il qu'elle est connue au sein du Ministère de l'Écologie de l'Énergie et de la Mer.

J'ai bien noté votre action, j'en ferai part à la DGEC pour rappeler l'existence de cette créance. J'en ai pris bonne note.

M. Bertrand OLLIVIER

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur les produits ou les dépenses de fonctionnement ?

M. Pierre SUCK, Lezéville

Je suis membre du CLIS depuis le début. Je voulais faire la remarque suivante, c'est vrai qu'aujourd'hui on a une subvention de 50 %, parce que quand on calcule de tête, on est à peu près à 50 % de subvention de l'État et aujourd'hui on sait que l'État serre les vis et il faudrait dans l'avenir que nous puissions maintenir cette subvention, ou en avoir plus. Nous représentons quand même le suivi du laboratoire et il faut des moyens financiers.

Monsieur JAQUET disait tout à l'heure qu'il y a une créance actuellement de 219 000 €, le but est de maintenir toujours cette subvention voire même en avoir plus pour le bon fonctionnement du CLIS.

M. Bertrand OLLIVIER

Tu as tout à fait raison, il y a une érosion depuis quelques années de la subvention de l'État. Cette année pour 2016, les montants ne bougent pas.

M. Pierre SUCK

Rien n'est impossible, d'ici quelque temps, cette subvention peut fondre comme neige au soleil et que faisons-nous après si on est déficitaire ?

M. Bertrand OLLIVIER

C'est bien noté, pour l'année 2016, il n'y a plus d'érosion, c'est maintenu au même niveau que 2015.

S'il n'y a pas d'autres remarques concernant les charges, nous passons au bilan avec les équilibres financiers, la partie détail du bilan.

Au 31 décembre 2015, nos capitaux propres représentent 170 701 € contre 184 774 € au 31 décembre 2014. Le fonds de roulement de l'association au 31 décembre 2015 s'élevait quant à lui à 354 167 €.

Par ailleurs, les éléments de l'actif circulant se composent de la manière suivante :

- les créances représentant la subvention non encore encaissée au 31 décembre 2015
- une subvention d'EDF 2015 qui a été versée en 2016 à hauteur de 48 300 €, ils ont un peu tardé pour verser.

Ce qu'il faut remarquer c'est que la trésorerie de l'association s'élevait à 136 230 € au 31 décembre 2015, ce qui permet quand même de faire vivre l'association.

Les charges constatées d'avance quant à elles étaient à hauteur de 8 108 €.

Au passif figurent les dettes suivantes non encore réglées au 31 décembre 2015 :

- des dettes fournisseurs et comptes rattachés à hauteur de 12 408 €
- des frais bancaires à payer 259 €

- des dettes fiscales et sociales 32 427 €
- et d'autres dettes à hauteur de 12 375 €.

Le besoin en fonds de roulement représente donc 218 197 € à la clôture de l'exercice.

Concernant l'équilibre financier, notre situation financière globale est très saine.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou informations.

Sinon nous pouvons parler des perspectives d'avenir pour 2016. L'organisation du colloque sur la santé et l'éventuelle mise en œuvre d'un état de référence sanitaire dont Jean-Marc va peut-être parler et les travaux de la Commission « Risques » devraient avoir un impact significatif sur les charges. Il conviendra je pense aussi de chercher d'autres subventions.

Point sur les mandats des administrateurs arrivant à échéance : nous n'avons pas à nous prononcer sur des renouvellements de mandat pour l'instant.

Au niveau de la proposition d'affectation du résultat, nous vous demandons donc de bien vouloir approuver les comptes annuels, bilan, compte de résultat et annexes, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une insuffisance d'exploitation de 14 073,37 € et nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau.

S'il n'y a pas de question, rapport du commissaire aux comptes et après nous passerons au vote.

M. Christophe PETITJEAN, Commissaire aux comptes, Fidurex

Dans le prolongement de la présentation des comptes et du rapport de gestion, en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, je me dois de vous rendre compte de ma mission aux termes de deux rapports, un rapport sur les comptes annuels et un rapport sur les conventions réglementées.

Le rapport sur les comptes annuels a pour principal objectif de formuler une opinion, opinion qui fait suite à un audit qui est réalisé selon des normes d'exercice professionnel qui sont applicables en France à tous les commissaires aux comptes. Elle requiert notamment la mise en œuvre de diligences qui permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, j'insiste bien sur cette notion d'assurance raisonnable.

Un audit, qu'est-ce que c'est ? Cela consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection des éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels qui vous ont été présentés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Donc je suis venu comme je vous l'ai dit faire cet audit dans votre association et j'estime qu'au terme de cet audit, les éléments que j'ai pu collecter sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Mon opinion est que je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du

résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Au niveau de la justification des appréciations, je me suis assuré de l'exhaustivité de vos ressources tel que prévu par la convention pluriannuelle 2014-2017 qui a été signée avec le Ministère de l'Écologie. J'ai également constaté que la trésorerie de l'association telle qu'elle ressort au 31 décembre 2015 couvre bien les engagements pris envers les financeurs sous forme de fonds dédiés. Là je fais référence à la convention signée avec l'ARS pour laquelle les fonds ont été versés, mais l'action n'avait pas encore été engagée. Donc on retrouve au passif du bilan un poste fonds dédiés pour 10 000 €, c'est de l'argent qu'on met de côté pour cette action et il faut qu'effectivement on le retrouve dans la trésorerie.

Au niveau des vérifications et informations spécifiques, rien de particulier, je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels avec les informations données dans le rapport de gestion qui vous a été lu à l'instant. Voilà pour le rapport sur les comptes annuels.

Le rapport spécial sur les conventions réglementées, en deux mots cela consiste à relater les conventions, c'est-à-dire les opérations qui ont pu avoir lieu entre le Clis dont une personne serait administrateur et un organisme en sein duquel cette personne aurait par ailleurs d'autres fonctions, soit dans une société de dirigeant, d'actionnaire, etc., ou dans une autre association ou encore dans une collectivité. Compte tenu de cela, je n'ai qu'une convention, comme tous les ans d'ailleurs, cela reste la même tous les ans. La convention concerne Monsieur Gérard ANTOINE, Maire de Bure et qui est membre du Conseil d'Administration du CLIS. La nature et l'objet de la convention, c'est un contrat qui a été signé le 16 février 2010 qui est relatif à une convention de mise à disposition aux termes de laquelle la Commune de Bure donne en location des locaux à usage professionnel de bureaux d'une surface de 72 m² situés au lavoir à place du Village de Bure.

Au niveau des modalités, les montants pris en charge par le locataire, c'est-à-dire le CLIS, durant l'exercice au titre de la jouissance et de l'utilisation des locaux, s'élèvent à 8 454,84 € pour l'exercice 2015.

M. Bertrand OLLIVIER

Une question au niveau des conventions, est-ce que le prêt ou la location des salles des fêtes peut aussi concerner ces conventions ?

M. Christophe PETITJEAN

En général, lorsqu'on parle de convention, il y a toujours une idée de payer quelque chose. Par contre, c'est vrai que quand on met gratuitement à disposition, cela pourrait éventuellement faire partie des conventions.

Je vous rappelle que les conventions réglementées que je vous relate sont celles que l'on m'a communiquées ou que je serais amené à découvrir dans mes travaux au cours de mon audit. S'il y a des mises à disposition gratuites, à ce moment-là il faut me le signaler afin que je puisse le relater.

M. Bertrand OLLIVIER

Sinon nous pouvons en parler. Il faudrait faire le point là-dessus.

Merci Monsieur PETITJEAN pour votre travail, pour votre accompagnement qui est très précieux pour notre association.

Le rapport moral et après on passe au budget.

M. Denis STOLF

Pour le rapport moral, 47 présents ou représentés, nous avons le quorum, il est atteint. Qui est contre le rapport moral ? Qui s'abstient ? Un vote contre. Je donne la parole à Monsieur FLEURY.

M. Jean-Marc FLEURY, EODRA

J'avais raté le CA du CLIS qui avait précédé la présence d'un stand du CLIS à la journée portes ouvertes de l'ANDRA. J'estime que le CLIS n'a rien à faire à cette journée. Si le CLIS veut faire un stand, il fait une journée portes ouvertes du CLIS, mais il ne va pas aux portes ouvertes de l'ANDRA. Pour moi, en communication, j'estime que c'est zéro, le CLIS a déjà du mal à montrer son indépendance, si on commence à aller dans les portes ouvertes de l'ANDRA, pour moi cela n'a pas de sens. En tout cas, ce n'est pas visible, ce n'est pas lisible pour le Meusien et pour le Haut-marnais. À ce titre, je vote contre et si l'an prochain nous sommes à nouveau aux portes ouvertes, je voterai à nouveau contre le rapport moral.

M. Denis STOLF

Concernant la journée portes ouvertes, le CLIS fait une communication, alors après qu'on soit là, les portes ouvertes de l'ANDRA attirent du monde, c'est aussi un moyen de faire connaître un petit peu le CLIS en dehors de cette fameuse lettre du CLIS qui n'est peut-être pas parfaite, mais c'est un complément. Effectivement, chacun son avis, mais le CLIS est complètement indépendant et cela reflète l'indépendance du CLIS.

M. Michel GUERITTE

Je suis membre de la CLI de Soulaines où il y a le même problème au niveau de l'information, parce que je rappelle à chaque fois que le I de CLI c'est information. Moi je considère aussi bien à Soulaines qu'à Bure que la communication vers le public est nulle. La lettre ce n'est rien, tout ce qu'il y a à dire aux riverains sur tout ce qu'il y a comme problèmes ... L'ANDRA de son côté arrose et elle a raison de le faire, moi je suis admiratif du travail de communication de l'ANDRA. Maintenant, comme nous nous sommes opposés, il y a quand même une partie même des membres du CLIS opposée au projet, pourquoi ne fait-on pas une communication plus importante ? Je remettrai même en cause le choix du format. Aujourd'hui en technique de roto, c'est-à-dire en imprimant en format journal, nous arrivons à des

coûts dix fois moindres, vous pourriez donc faire dix fois plus de feuilles ou dix fois plus de r cipiendaires. Donc il y a vraiment un travail d'information. Je suis d sol , moi je demande aux riverains ce qu'il y a dans leur bo te aux lettres. La lettre du CLIS je la vois, je la re ois, ce n'est pas de l'information, c'est gentil. Voyez tout ce qu'il y a   dire, tout ce qu'on peut trouver sur internet qui n'est aujourd'hui que le seul espace de communication auquel on a droit. Nous n'avons pas les budgets et avec 300 000  , parce que je retiens cela de tous ces chiffres, que la moiti  du budget comme dans beaucoup de cas passe en salaires et en charges salariales je comprends, mais avec le reste il faudrait faire quelque chose. Et si vous me donniez 150 000   pour faire de la communication, je vous promets qu'il y aurait des choses dans les bo tes aux lettres des gens.

M. Beno t JAQUET

Je veux simplement vous rappeler que la lettre n'est pas le seul moyen que le CLIS utilise pour communiquer. C'en est un qui nous a toujours paru indispensable, m me s'il co te cher. Apr s le contenu de la lettre c'est un compromis qui est trouv    la fois par la Commission « Communication » et ensuite par le CA, puisque c'est valid  par les membres du CA. Mais les actions de communication ce sont les AG ouvertes au public et   la presse ; contrairement   ce que vous avez dit dans un mail, je n'ai jamais vu les r unions du CLIS ferm es au public, sauf quand M. BATAILLE  tait pr sident. Il y a le site internet, vous voyez qu'il est plut t bien suivi, il y a les r unions dans les communes que nous avons organis es   la demande des maires ou des conseils municipaux et c'est cela la vraie communication, parce que l  on parle avec les gens. La lettre elle arrive dans la bo te, on n'est pas s r qu'elle soit lue. Il y a m me plus de chance pour qu'elle soit jet e avec la pub. Le colloque va  tre aussi le moyen de communiquer sur le CLIS. Donc il ne faut pas se focaliser sur cette lettre, m me si elle a un co t important. Et en m me temps, pour nous, il nous a toujours paru indispensable qu'elle existe.

M. Bertrand OLLIVIER

C'est la Commission « Communication » qui doit faire des propositions, mais c'est vrai qu'elle n'est pas forc ment tr s sexy, elle peut  tre am lior e.

M. Denis STOLF

D'autres remarques ? Nous allons passer au vote du compte administratif 2015. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Merci

L'affectation des r sultats. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Convention r glement e. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Nous allons passer au programme pr visionnel 2016 avant de vous pr senter le projet de budget 2016.

M. Benoît JAQUET

Concernant 2016, sans tenir compte de l'actualité qui risque d'être chargée dans les mois à venir, le programme comprend de deux à trois assemblées générales avec celle-là pour commencer et puis quoi qu'il arrive la venue des membres de la Commission Nationale d'Évaluation pour une présentation de leur rapport annuel n° 10 et puis en fonction de l'actualité certainement une troisième voire plus, cela dépend.

Le Conseil d'Administration se réunira de quatre à six fois, il s'est déjà réuni une fois et puis il devrait se réunir une nouvelle fois en juin. Du coup, le Comité de Liaison se réunit à peu près autant de fois. L'idée aussi est de relancer les communes pour retourner rencontrer les populations à partir du film documentaire du CLIS et pouvoir discuter avec elles.

Est prévue également avant juillet/août en principe une formation comme on avait fait en décembre 2014 avec l'ANDRA pour faire un point sur l'avancée d'une part des recherches et puis les documents qui doivent sortir incessamment. Nous n'avons pas encore de date, mais nous devrions l'avoir très prochainement.

S'agissant des commissions, deux ont déjà eu un programme assez chargé, d'abord la Commission « Environnement Santé ». Monsieur FLEURY, voulez-vous dire un mot puisque nous préparons le colloque dont le titre est « Santé et sites industriels sensibles » qui aura lieu le mardi 14 juin à Vassincourt dans les locaux de l'ADAPEI.

M. Jean-Marc FLEURY

Le colloque va précéder la démarche d'état sanitaire zéro, tout simplement parce qu'il y avait une opportunité de subvention, donc nous avons changé un petit peu notre façon de voir les choses. Ce que je veux simplement dire, c'est que la finalité, l'idée de la Commission bien sûr c'est de réussir à obtenir cet état sanitaire zéro et ensuite un suivi sanitaire. Et quand on sait ce que coûte un état sanitaire zéro (environ 80 000 €) et qu'on sait ce que coûte un suivi sanitaire de la population qui sera de plusieurs centaines de milliers d'euros suivant la durée de temps sur laquelle on va mettre tout cela, il s'avère que le problème de financement est évident. J'ajoute à cela la Commission « Risques » qui je suppose va aussi peut-être nous proposer de faire des expertises indépendantes, donc il me semble que les 219 000 € sont plus que nécessaires, sinon il va se trouver que le CLIS n'aura pas les moyens de ses ambitions. L'état sanitaire zéro est fondamental pour moi et le suivi de la population est aussi fondamental, donc il faut absolument que l'État trouve ce financement pour faire tout cela et ensuite tous les travaux de la Commission « Risques » et de la Commission « Réversibilité » et de toutes les commissions du CLIS doivent être financés par l'État si besoin est.

M. Bertrand OLLIVIER

Et à quel niveau nous pourrions voir cette enveloppe, la cadrer un petit peu pour faire des demandes ? Ce sera après le colloque ?

M. Jean-Marc FLEURY

Oui, de toute façon nous savons déjà ce que l'état sanitaire coûte, le suivi sanitaire aussi. Nous avons des offres des Observatoires régionaux de santé, c'est toujours régionaux mais la région est plus grande, donc nous savons à peu près où nous allons. Nous au niveau de la Commission nous pouvons déjà le dire. Je ne sais pas si au niveau de la Commission « Risques » ou de la Commission « Réversibilité » il y a des choses, mais on peut déjà chiffrer et estimer tout cela effectivement et on peut bien sûr demander ces crédits. C'est peut-être la chose à faire, de faire un courrier et peut-être d'aller finalement au Ministère. Je l'avais évoqué pour le Ministère de la Santé, mais nous pourrions peut-être aller aussi faire un tour au Ministère de l'Environnement pour savoir ce qu'ils attendent pour nous donner l'argent qu'ils nous doivent simplement.

M. Michel GUERITTE

Quand les élus ont accepté le laboratoire et maintenant acceptent CIGEO, ils auraient pu exiger que ce travail soit fait, enfin c'est invraisemblable. À entendre les élus, ils réclament des subventions, 30 millions ce n'est pas assez, on en veut 50, il faudrait peut-être aussi réclamer ces choses indispensables. Je ne comprends même pas que les riverains ne l'exigent pas non plus eux-mêmes.

M. Bertrand OLLIVIER

La question c'est : est-ce que le CLIS doit porter ce type de charges ?

M. Michel GUERITTE

Le CLIS c'est le suivi, si le suivi sanitaire vous l'excluez, je suis désolé, c'est grave.

M. Bertrand OLLIVIER

Donc cela fait partie du CLIS.

M. Michel GUERITTE

Je vais demander aux associations de porter plainte contre le CLIS.

M. Jean-Marc FLEURY

Pour l'instant ce n'est pas exclu, on essaie de le mettre en place, mais il est clair qu'avec l'argent qu'on a aujourd'hui, on n'aura pas les capacités financières de mettre en place. Aujourd'hui les subventions sont insuffisantes pour permettre au CLIS de mettre en place le suivi. Peut-être l'état zéro oui, on saura le financer, mais le suivi on ne saura pas, en tout cas en l'état actuel des subventions. Et quand je parle de cela, je ne parle que de l'état sanitaire et du suivi, effectivement il y a aussi des choses sur les risques, sur la réversibilité, il y a aussi d'autres choses à faire.

Les moyens du CLIS, même si le bilan semble parfaitement large, aujourd'hui en trésorerie pour les besoins qu'on a jusqu'à hier ce n'était pas trop problématique, mais si on veut mettre en place tout ce qu'on a prévu de mettre en place pour demain, on est à un tiers en gros de ce dont on a besoin. Donc il faut faire remonter par le représentant de l'État et à nous d'aller aux Ministères pour faire en sorte d'obtenir ces moyens. En tout cas cela me semble logique et puis si on ne l'obtient pas, la lettre du CLIS peut aussi servir à cela, c'est donner aussi cette information qu'on ne veut pas nous donner les moyens de mettre en place le suivi sanitaire ou l'étude des risques ou les choses comme cela, car c'est quand même élémentaire. La mission du CLIS c'est effectivement l'information et le suivi. Donc l'État doit nous donner les moyens, nous devons obtenir les moyens de faire ces deux missions, de les mener à bien. Et aujourd'hui, moi je constate en tant que président de la Commission « Environnement Santé » que celle-ci n'a pas les moyens de mettre en place les ambitions qu'elle a. Et ces ambitions ne sont pas des ambitions démesurées, cela me semble le minimum. Le suivi sanitaire de la population me semble minimum.

M. Michel GUERITTE

Je me permettrai d'ajouter également la responsabilité de l'ANDRA. L'ANDRA nous apporte la radioactivité, chacun sait le rôle de la radioactivité au niveau des pathologies pour la population et l'ANDRA n'en tient pas compte. L'observatoire pérenne n'est pas un observatoire de santé, c'est complètement de l'esbroufe. Il y a vraiment quelque chose à faire, moi je ne comprends pas que les populations ne soient pas ...

M. Denis STOLF

Il faut effectivement commencer par cela. De toute façon, l'état zéro n'existe pas aujourd'hui même sur les sites industriels à risques. Aujourd'hui, on est complètement conscient que de ce côté-là, il y a vraiment lacune. Après à nous d'étudier et au niveau de la Commission, c'est chose qui se fait. Donc on va faire ce colloque et à partir de là de toute façon nous aurons les sommes qu'il nous faut trouver. Puis à nous après d'aller les trouver, mais c'est aussi à la charge du CLIS de trouver des partenaires pour faire cette étude zéro et ce suivi de la population.

M. Benoît JAQUET

Cela fait partie du travail que doit faire le groupe qu'on mettra en place après le colloque avec l'ARS pour préparer cet état de référence et ce suivi, cela comprend aussi la recherche de partenaires financiers.

M. Bertrand OLLIVIER

C'est à l'État de nous accompagner au niveau financier. Vous avez des ouvertures sur certains ministères, je pense que nous pouvons trouver des fonds.

M. Jean-Marc FLEURY

Qu'ils viennent de l'État ou d'ailleurs, mais c'est de la responsabilité de l'État quand même de faire au moins le suivi sanitaire.

Je me demande depuis le début pourquoi le Ministère de la Santé n'est pas impliqué dans cette affaire. Nous avons là une bonne occasion de l'impliquer, une bonne raison, si nous devons aller plus loin, si ce projet doit avancer, déjà l'état zéro et ensuite le suivi sanitaire de la population, des populations, c'est pour moi une évidence et à charge de l'État, car pour moi c'est de la responsabilité de l'État. Tout ce que vous acceptez ici c'est pour la nation, au nom de la nation, donc c'est bien à l'État d'en assumer les responsabilités au moins financières.

M. Michel GUERITTE

Combien de maires sont dans la salle aujourd'hui ? Une vingtaine. Il faut rappeler à chaque maire qu'il est responsable dans sa commune de la sécurité et de la santé de ses administrés. Le jour où le problème arrivera, les veuves pourront-elles agir contre le maire ?

M. Benoît JAQUET

La Commission « Réversibilité », Monsieur LHERITIER souhaite prendre la parole.

M. Jean-Paul LHERITIER

Je te rejoins sur la Commission « Réversibilité ». Là aussi on a des engagements très forts en ce moment, nous avons reçu la semaine dernière sept ingénieurs qui venaient de l'IRSN qui étaient vraiment formés sur des produits de la corrosion, de la température, de la dilatation naturellement, des alvéoles. Ces alvéoles aujourd'hui nous posent vraiment des contraintes, des soucis. Nous demandons à l'ANDRA de nous indiquer comment résisteront ces alvéoles. Sur les longueurs qui sont maintenues aujourd'hui, on parle de plus de 100 m et on parle nous de récupérabilité. Aujourd'hui pas de réversibilité. Avant la réversibilité, même si elle est peut-être un enjeu extraordinaire pour l'État, mais avant c'est de la récupérabilité. Et cette récupérabilité aujourd'hui, les sept ingénieurs qui sont venus la semaine dernière ne sont pas convaincus non plus, ils se posent les mêmes questions que nous nous posons nous aujourd'hui. Donc ils sont bien en relation avec l'ANDRA, ils posent des questions à l'ANDRA et aujourd'hui nous ne connaissons pas comment vont réagir ces alvéoles à - 500 m sur des longueurs de plus de 100 m aujourd'hui, avant c'était 50 m, 60 m, aujourd'hui on parle même de 150 m, cela nous pose des questions sur la pression, sur la dilatation et sur la corrosion. En combien de temps, dans combien d'années nous ne pourrons plus retirer ces colis ? Donc nous travaillons pour les générations futures, c'est ce qu'on nous dit en permanence. Dites-nous aujourd'hui les uns et les autres, les scientifiques, dans combien de temps ces alvéoles seront déformées. Nous ne savons pas aujourd'hui si ces alvéoles seront soudées, emboîtées ou autre. Seront-

elles étanches à l'humidité, même si on dit qu'il n'y aura pas d'humidité au fond, il y aura toujours de l'eau. On se pose énormément de questions.

Jean-Marc tu disais qu'il fallait des fonds, nous si nous voulons aller plus loin aujourd'hui, ce sera une étude spécifique sur la résistance des matériaux. Cette étude sera peut-être présentée au niveau de l'ANDRA dans quelque temps, mais si on doit aller plus loin, il nous faudra aussi un budget pour faire une étude sur la résistance des matériaux.

M. Jean-Marc FLEURY

Je souhaiterais compléter ce que vient de dire Jean-Paul parce que je suis tout à fait d'accord avec lui, pourquoi aujourd'hui on invente, ou on se dit qu'on peut passer de 50 à 100 m, c'est parce qu'on veut faire des économies. N'oubliez pas que l'estimation de l'ANDRA sur tout ce projet, c'est 35 milliards et tout le monde est d'accord et le Gouvernement a dit 25 milliards, donc c'est largement sous-estimé. Alors pour faire ces économies, pour arriver à tenir ces budgets, que faisons-nous, nous allongeons les alvéoles, ce qui demande vraiment de la précaution de la part des membres du CLIS. On est ici pour informer, pour suivre, alors il faut qu'on fasse notre travail et je pense qu'il y a aussi du travail au niveau de cette Commission « Risques ». Nous avons tous du travail parce que tout cela est lié au fait que budgétairement aujourd'hui l'Etat est coincé. Donc l'Etat va essayer de nous mettre en place des choses qui techniquement vont remettre en cause la sécurité, enfin moi j'en suis intimement convaincu, donc j'invite les Commissions à faire leur travail et à le poursuivre.

M. Gilles ROGÉ

Sur la réversibilité, je voudrais rappeler ce qu'a vu un journaliste de Ouest France, Monsieur Jean-Pierre BUISSON, en juillet 2007, qui était descendu à 491 m et qui avait rencontré un géologue de l'ANDRA, Monsieur Hervé REBOURS. Voilà ce qu'écrit Monsieur Jean-Pierre BUISSON dans Ouest France : « A cette profondeur, les pressions sont énormes, le sous-sol est soumis à des contraintes incroyables, les galeries ont déjà rétréci de 8 cm en largeur et de 17 cm en hauteur. C'est aujourd'hui quasiment stabilisé assure le géologue. Quasiment ? Le béton du sol des galeries continue à se fissurer, donc l'accident du 26 janvier n'est pas arrivé par hasard, l'argilite n'est pas solide, c'est ce qu'a constaté un journaliste de Ouest France le 13 juillet 2007 et donc la réversibilité est pratiquement impossible dans de l'argilite.

M. Michel FRAICHE

Je voulais uniquement vous dire d'après ce que vous venez de signaler que je me demande s'il vous a fallu 15 ans pour douter de ce que vous venez de dire. Les opposants vous le disent depuis 15 ans, depuis 15 ans que j'assiste à toutes ces réunions, c'est toujours la même chose, au début des ingénieurs américains sont venus et je les entends encore, ils nous ont dit à cette profondeur si vous

entreposez des colis radioactifs, il viendra un moment où ils chaufferont tellement que les fûts fondront et feront fondre les galeries.

M. Benoît JAQUET

Je continue avec la Commission « Risques » puisque nous commençons à être dedans. Monsieur LHUILLIER voulez-vous dire un mot ?

M. Daniel LHUILLIER, Maire d'Abainville

La Commission en est à ses débuts, elle a commencé à fonctionner à l'automne dernier. On s'aperçoit par les échanges qui ont précédé que cette Commission a des compétences très transverses par rapport aux autres. Il faudra qu'on dégage des pistes de travail qui ne sont pas redondantes avec celles des autres Commissions, tout en étant bien conscients que les problématiques se recoupent très souvent. Cette Commission a commencé justement par lister des risques, à prioriser et la prochaine réunion va être une réunion de mise en œuvre d'une première partie de programme.

M. Benoît JAQUET

Les premières réunions ont permis de lister les risques liés à la fois à la construction, à l'exploitation d'un éventuel stockage et puis aussi à l'après fermeture. Et nous avons sélectionné des thèmes qui ne font pas que les autres sont exclus, mais qu'on voulait traiter d'abord. Il y avait les transports, je reviens au programme d'activité, nous avons eu fin mars un séminaire dans le cadre de la démarche conjointe CLIS/ANCCLI (Association Nationale des Commissions Locales d'Information)/IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) où plusieurs membres du CLIS étaient présents et où on a traité la question des transports. C'était une première approche en tout cas pour les membres de la Commission « Risques ». Et puis les trois autres thèmes que nous avons retenus pour commencer, c'est la question des rejets et de la ventilation, la question de l'eau et puis la question incendie/explosion. C'est sur ces trois thèmes qu'on a commencé vraiment à approfondir les documents, que ce soit ceux de l'ANDRA, ceux de l'IRSN ou d'autres, enfin tous ceux qui traitent de ces sujets-là.

La Commission « Communication » a préparé le prochain numéro de la lettre du CLIS qui doit sortir en mai, qui sera diffusée toutes boîtes Meuse/Haute-Marne. La Commission « Localisation », toujours un peu en standby, elle attend aussi peut-être du grain à moudre venant de l'ANDRA. Ça finira par arriver.

Nous avons prévu également des visites du laboratoire. Nous allons essayer d'avoir plusieurs créneaux assez vite, éventuellement de l'écothèque si c'est toujours possible. Nous allons également organiser, c'est sûr puisque vous avez reçu le courrier en arrivant, une visite à Tournemire, ce sont les installations de l'IRSN, c'est un ancien tunnel ferroviaire où ils ont installé un laboratoire méthodologique. Ils font des expérimentations qui leur permettront ensuite d'évaluer les résultats

obtenus par l'ANDRA dans leurs recherches dans le laboratoire. C'est pour les 6, 7 et 8 juin. Inscrivez-vous si vous le souhaitez et si vous êtes disponibles.

Nous avons également envisagé, mais rien n'est sûr, une visite en Allemagne. J'ai repris contact avec une personne qui était venue à Bure il y a 7 ans quasiment maintenant et qu'on était ensuite allé voir en Allemagne, qui nous avait invités, qui avait organisé trois jours sur place avec la rencontre des habitants, c'était près de Gorleben, rencontre avec des élus, avec des autorités variées et j'aimerais bien que nous puissions refaire cela pour cet automne. Je ne pense pas qu'aujourd'hui on puisse voir grand-chose. Le problème n'est pas d'y aller, mais plutôt de rencontrer les gens qui sont concernés. Nous verrons pour l'Allemagne.

Les initiatives spécifiques, il y a la Lettre qui va sortir, le colloque de juin, le séminaire sur les transports est passé et puis il y a les visites de délégations à Bure. Dès qu'une délégation visite le labo, en principe nous sommes informés et nous les rencontrons généralement après pour pouvoir discuter avec eux. Nous prévenons généralement les membres du CA prioritairement.

C'est un programme prévisionnel. Par exemple, la Commission « Risques » avait été créée suite à l'assemblée générale de l'année dernière et la proposition de Corinne FRANCOIS qui souhaitait qu'on s'intéresse de manière un peu plus approfondie aux risques. Donc toute proposition sera étudiée.

M. Jean-Marc FLEURY

Je voulais simplement répéter devant l'assemblée générale ce que j'ai dit en Conseil d'Administration par rapport à la Commission « Risques ». Les risques qui sont choisis que bien sûr je partage, il faut les approfondir, mais il faut à mon sens ne pas oublier deux éléments importants, c'est tout ce qui concerne la transposition, que pouvons-nous transposer de ce qui était étudié dans le laboratoire actuel ailleurs. C'est une question fondamentale.

La deuxième question qui est source de tous les accidents pour l'instant dans les sites où il y a eu de l'enfouissement, le dernier en date c'est WIPP, le problème à chaque fois c'est la définition du terme source. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on descend dans le stockage des produits qui ne devraient pas y aller et résultat, il arrive l'accident. Donc il me semble que le terme source, la transposition, c'est aussi deux domaines, deux thèmes qu'il faut que la Commission « Risques » prenne à bras le corps, parce que c'est super important. Je vous répète que les problèmes qu'il y a eu partout, c'est sur le terme source. Dès qu'il y a eu un problème quel que soit le type d'enfouissement, c'est le terme source, y compris à StocaMine où il y a eu un problème, c'était des déchets chimiques mais la logique était la même, c'était l'enfouissement et ce sont les mêmes problèmes, c'est parce qu'on a mis des déchets qui n'auraient pas dû y être qu'il y a eu ce problème d'incendie. Le terme source est hyper important, je reprends les termes scientifiques, le « terme source ».

Pour la Commission « Localisation », je suis bien content parce que si je quitte une assemblée générale sans avoir un petit peu houspillé l'ANDRA, je suis quand même désolé, là j'ai l'occasion de le faire quand même, il est anormal qu'aujourd'hui on ne sache pas où vont se trouver les puits, où va se trouver le site de stockage, où va

se trouver au moins l'accès au site de stockage, tout simplement parce que l'ANDRA ne sait pas où elle va être propriétaire. Alors moi je voudrais bien qu'on m'explique la démarche scientifique et je pense que là aussi il y a du travail au niveau de la Commission « Localisation », peut-être au niveau de l'information aussi, ça vaut peut-être un numéro de la lettre du CLIS. Ce n'est pas normal qu'on choisisse l'endroit en fonction de la maîtrise foncière et non pas du reste. Je vous rappelle qu'à ce titre d'ailleurs, dans la proposition de loi de Monsieur LONGUET sur la réversibilité, on essaie d'éviter l'obligation de la maîtrise foncière, on veut faire sauter cela comme ça l'ANDRA pourra aller où elle a envie d'aller. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et quand même c'est extraordinaire. On va aller là où on aura la maîtrise foncière et pas là où le sous-sol est meilleur, je ne comprends pas qu'on puisse laisser faire cela et en tout cas ne pas le dire et ne pas communiquer là-dessus.

M. Bertrand OLLIVIER

Le budget 2016 : nous avons les mêmes recettes, nous en avons parlé, près de 300 000 € répartis avec les subventions de l'Etat et des partenaires EDF, CEA, AREVA. Au niveau des dépenses, on retrouve le poste charges de personnel qui représente la moitié, plus les services, tout ce qui est catalogue, imprimés, publications et on a la partie déplacements, missions, réceptions et études et recherches et frais de colloques. J'étais en train de dire à Monsieur PETITJEAN, pour relayer ce que vous avez mis en lumière, cela représente seulement 20 à 25 % du budget. Donc c'est évident que demain si nous sommes appelés à faire des actions plus importantes, nous n'aurons pas du tout les moyens. Il faudra impérativement chiffrer toutes ces demandes.

Au niveau du chiffrage, Jean-Marc je voudrais insister et reposer la question, comment on peut se faire aider, accompagner sur ce chiffrage ? Cela m'inquiète un peu.

M. Jean-Marc FLEURY

Nous avons des éléments de prix, nous avons un devis fait par les observatoires de santé de valeur 2014.

M. Bertrand OLLIVIER

Donc il n'y a pas besoin de faire appel à un cabinet spécial pour le chiffrage.

M. Jean-Marc FLEURY

Nous pouvons déjà commencer par avancer là-dessus pour demander une augmentation de la subvention, nous avons les éléments pour demander cette augmentation sans problème, en tout cas en ce qui concerne la partie environnement santé.

M. Bertrand OLLIVIER

Donc, ce sera pour le budget 2017 et effectivement 2016 nous n'avons pas les moyens.

Voilà au niveau du budget. Y a-t-il des remarques ? Nous pouvons passer au vote.

M. Denis STOLF

Qui est contre le programme ? Qui s'abstient ? Adopté.

M. Bertrand OLLIVIER

Et pour le budget qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions.

M. Denis STOLF

L'assemblée générale ordinaire est terminée, je vous propose de passer à l'assemblée générale extraordinaire.

M. Jacques LERAY, CEDRA

Pourrons-nous revenir sur des questions après l'assemblée extraordinaire ? Parce que j'aurais quand même bien aimé entendre parler de l'accident, avons-nous du nouveau là-dessus ? Même si ce n'est pas à l'ordre du jour, c'est un problème extrêmement préoccupant pour la sécurité du laboratoire.

M. Denis STOLF

Non, il vaut mieux poser les questions maintenant, quand l'assemblée générale ordinaire sera terminée, nous passerons à l'assemblée générale extraordinaire.

Au niveau du labo, nous avons eu les informations encore la semaine dernière, je suis encore descendu à 500 m la semaine dernière ; aujourd'hui l'enquête est toujours en cours et rien ne filtre. Il faut attendre la fin de l'enquête de toute façon pour avoir des informations. Aujourd'hui, ce tunnel est condamné par obligation. Les travaux continuent dans le sous-sol, mais cette galerie est complètement condamnée pour l'examen et pour l'étude de ce qui est arrivé. Aujourd'hui, nous n'avons pas plus de nouvelles, il faut attendre la fin de l'enquête.

M. Jacques LERAY

Cela me paraît important de le préciser en assemblée générale, puisqu'on en avait parlé en Conseil d'Administration, la justice suit son cours, comme elle est extrêmement rapide en France, le centre de stockage sera fini avant les conclusions de l'enquête.

M. Denis STOLF

D'autres questions ? Merci.

Nous passons donc à l'assemblée générale extraordinaire. Les modifications paraissent un peu succinctes et légères, mais ce sont des modifications qu'il fallait apporter. Cela a déjà été discuté en Conseil d'Administration du mois de juillet, au mois de novembre et au mois de mars, c'est pour l'approbation des modifications du règlement intérieur et des statuts. Ce qui change, sur l'article 5, les ressources, nous avons tout un détail qui disait : « Lors de sa constitution, l'association reçoit le solde des subventions versées par l'Etat, les produits financiers issus des placements des soldes annuels, les biens acquis ». Aujourd'hui, cela ne ressemble plus à rien, il y a une ligne qui se suffit à elle-même : « Les ressources de l'association comprennent ... par les lois et règlement en vigueur ». C'est-à-dire qu'on applique et sont appliqués les lois et règlements en vigueur au moment où l'association touche la subvention. Ce qui paraît évident, on ne peut pas faire référence à des applications des lois du mois de décembre 1991 ou des lois de 1992 ou de 1995, c'est l'application de la loi qui est en place.

M. Jean-Paul LHERITIER

On ne parle pas du GIP 52, mais que des produits financiers issus du placement des soldes annuels des subventions, les biens acquis par le GIP Objectif Meuse pour le compte du Comité constitué en application du 30 décembre 1991.

M. Benoît JAQUET

Parce que quand le CLIS a été mis en place en 1999 et jusqu'à 2008, il n'avait pas de personnalité juridique, donc il ne pouvait pas, d'une part, percevoir directement des fonds et, d'autre part, employer des salariés. Donc il y a eu un rattachement à la structure juridique GIP existante qui recevait sur un budget annexe et dédié les fonds versés par l'Etat pour le fonctionnement du CLIS sur lequel le CLIS finançait ses activités et ses salariés. C'était le budget du CLIS. Et quand le CLIS s'est transformé en association, c'est pour cela qu'il y avait cette précision dans les statuts, il était bien précisé, pour éviter que le GIP ne garde ces fonds dans son budget annexe, qu'ils allaient revenir au CLIS nouvellement créé sous forme associative. Il n'y avait que le GIP meusien, ce n'était pas la peine d'aller chercher le GIP Haute-Marne pour cela. En plus, le Préfet de la Meuse était coordonnateur et il était Président du CLIS.

M. Denis STOLF

Et les subventions de fonctionnement du CLIS sont versées à 50 % par l'Etat et les 50 % qui restent le sont par les trois producteurs de déchets radio-nucléaires qui sont le CEA, EDF et AREVA. C'est pour cela que ça ne servait plus à rien.

M. Jean-Marc FLEURY

Qu'avons-nous dans la parenthèse ?

M. Benoît JAQUET

Je vous lis l'article : « Les ressources de l'association comprennent les subventions de l'Etat et des entreprises concernées par l'activité de stockage des déchets radioactifs ainsi que toutes les ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlement en vigueur ». C'est un texte classique dans les statuts associatifs, il n'y a rien de nouveau.

M. Denis STOLF

Nous n'avons pas encore de compte au Panama et nous ne recevons pas de dividendes ...

Nous allons faire voter article par article, ce sera plus simple. Qui est contre cette modification plus que légère ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

L'article 7 : «L'association est dirigée par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Président, 25 membres désignés par l'assemblée générale par catégorie, selon la répartition suivante : un membre représentant les parlementaires, un membre représentant les élus des conseils régionaux, six membres représentant les élus des conseils généraux, huit membres représentant les élus des communes, trois membres représentant les associations, quatre membres représentant les syndicats, un membre représentant les professions médicales, un membre représentant les personnalités qualifiées, le Président désigné conformément aux dispositions de l'article L 542-13 du Code de l'Environnement et membre de droit du Conseil d'Administration ». Le changement consistait à rajouter un membre représentant le Conseil Régional, parce que maintenant le Conseil Régional est nettement étendu. C'est une discussion qui a été adoptée en CA du 1^{er} mars 2016 et puis les six membres représentant à parité les élus du Conseil Départemental de la Meuse et les élus du Conseil Départemental de la Haute Marne, cela a été adopté lors du CA du 6 juillet 2015, huit membres représentant à parité les élus des communes de la Meuse et les élus des communes de la Haute Marne, cela a été adopté en CA du 6 juillet 2015.

Pour cet article 7 qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Article 8 : « Réunion du Conseil d'Administration : les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante ». Maintenant, ce qu'on souhaiterait et qui a été adopté lors du CA du 6 juillet : « Les décisions sont prises à la majorité des voix ».

Qui est contre cette modification de l'article 8 ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Article 4 du règlement intérieur : « Le Conseil d'Administration se réunit au moins six fois par an », c'est ce qui était prévu et ce qui a été adopté lors du CA du 6 juillet : « Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an ».

C'est ce qui se trouve dans les statuts, c'est pour que le règlement soit en phase avec les statuts.

M. Benoît JAQUET

Il y avait un problème de concordance entre les statuts et le règlement intérieur.

Il y a eu des années où nous n'étions pas à six.

M. Denis STOLF

Qui est contre cet article 4 ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Approuvé. Dernière question ?

Mesdames et Messieurs je vous remercie et je vous souhaite un bon retour.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE
TÉL. 03 29 75 98 54 - www.clis-bure.com